

Le Frac Transmission

Intégré dans le dispositif régional d'aide à la Transmission-Reprise, le Fonds Régional d'Aide au Conseil (Frac) Transmission est spécifiquement **destiné au cédant**, à travers une aide qui lui permet de couvrir une partie des dépenses liées à un diagnostic global de la valeur patrimoniale de son entreprise, favorisant ainsi la concrétisation de son désir de vente.

Nature de l'aide

L'aide se caractérise par une **subvention** :

- à hauteur maximum de 50% du coût hors taxe de la prestation de conseil plafonnée à 30 000 €
- Le taux peut être porté à 80% dans le cas d'un coût de prestation inférieur à 5 000 €

Toutefois, les dépenses liées aux études juridiques, financières, et fiscales sont inéligibles.

Critères d'éligibilité

Cette subvention « FRAC Transmission » s'adresse aux entreprises :

- de plus de 10 salariés
- dont le chef d'entreprise est âgé de 55 ans et plus et a dirigé l'entreprise durant au moins 10 ans
- exerçant une activité à caractère industriel (production, services à l'industrie, TIC, logistique, bâtiment, négoce de gros et hôtellerie-restauration - SAUF 4 étoiles et plus).

Nous vous invitons à nous consulter pour de plus amples informations.